

Le spectre de la sélection à l'université

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les étudiants manifestent ce jeudi contre la sélection sociale et une possible hausse des droits d'inscription. Le gouvernement s'en défend mais le système est déjà devenu élitiste, chiffres à l'appui.

Richard Gougis
rgougis@midilibre.com

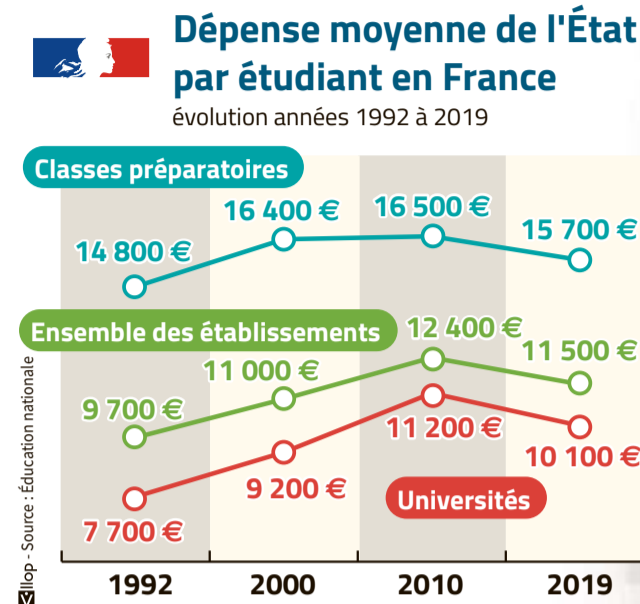
C'est une petite phrase qui a eu l'effet d'un tsunami. « On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour les étudiants. » Prononcée par Emmanuel Macron devant le congrès de France des universités le 13 janvier, cette prédiction a sonné comme une menace dans les oreilles des étudiants. Le chef de l'État a depuis rétro-pédalé en assurant qu'il ne parlait que de « formations professionnelles tout au long de la vie, que les universités vont devoir mettre en place et qui, elles, ont vocation à être payantes ». Il a eu beau parler de « fake news », cette phrase a bien été prononcée, tout comme celle évoquant « un modèle français bien plus financé par l'argent public que partout dans le monde ».

La spécificité française de la quasi-gratuité des études, du primaire à l'université, est-elle menacée ? C'est ce que craignent les étudiants qui seront dans la rue ce jeudi, à l'appel de plusieurs syndicats pour défendre

l'égalité des chances. Ils ne perdent pas de vue que la mise en place d'une plateforme Parcoursup pour les inscriptions en Masters a seulement été reportée à 2023 et que les frais d'inscription ont déjà considérablement augmenté pour les étudiants extracommunautaires depuis deux ans (2 770 € au lieu de 170 pour une licence, 3 770 € au lieu de 243 ou 380 pour un master ou un doctorat). Un signal inquiétant. « On ne veut pas de cette sélection nationale que veut instaurer Macron, gronde Fabien Bon, du Syndicat de combat universitaire montpelliérain (Scum). Aujourd'hui, la sélection dépend déjà de ce que chaque université a décidé. Certaines demandent même un engagement associatif ou humanitaire pour être pris. Les étudiants qui ont eu un parcours sinueux sont pénalisés, quel que soit leur diplôme. »

Plus de boursiers dans les filières moins nobles

Déjà, en 2018, la création de Parcoursup pour les bacheliers a élargi la sélection pour l'entrée dans le supérieur avec la fourniture d'un CV et d'une lettre de motivation. Sur fond de critères



différents d'une fac et d'une filière à l'autre, des études montrent une hausse de la concurrence et des inégalités dans un monde où la sélection par l'argent ou selon l'origine sociale est aussi une réalité déjà tangible. Ainsi, 90 % des enfants de personnes appartenant au décile des revenus les plus élevés accèdent à l'enseignement supérieur contre seulement 35 % pour le décile des revenus les plus modestes. Des pourcentages très proches de ceux relevés aux États-Unis, où le coût des études reste certes autrement prohibitif. Cette inégalité des chances se traduit dans les orientations, choisies ou contraintes : 55 % de boursiers en BTS contre

12 % en écoles de commerce. Le tout sur fond de baisse globale des moyens alloués à l'enseignement supérieur : la dépense par étudiant décroche depuis dix ans (- 15 %), période sur laquelle les inscrits ont augmenté de 20 % et les enseignants baissés de 2 %. La loi de programmation de 2020 prévoit une enveloppe de 1,7 milliard mais plus consacrée à des revalorisations qu'à des créations de postes. Des dispositifs de promotion sociale ont certes été mis en place, comme les cordées de la réussite, développées en Occitanie et qui facilitent l'accès à l'enseignement supérieur à des jeunes issus de milieux défavorisés, via des partenariats entre lycées et

Coût moyen annuel d'un diplôme par étudiant en 2019

Licence :	3 730 €
Master :	5 430 €
Licence pro :	6 540 €
DUT :	9 750 €
Diplôme d'ingénieur :	10 850 €

PHOTO : RICHARD DE HULLESSEN

L'université de Montpellier devient un EPE

MUTATION Voté au printemps dernier, le statut d'établissement public expérimental (EPE) entre en vigueur cette année pour l'Université de Montpellier. Son président, Philippe Augé, a déjà assuré que « cette transformation s'effectuera en maintenant les principes auxquels nos communautés sont attachées et le changement de statuts n'affectera aucune des disciplines constitutives de notre université ». L'intersyndical des personnels est pourtant déjà monté au créneau et redoute « que ce statut ouvre une nouvelle brèche dans le service public d'enseignement supérieur ». Même crainte chez les étudiants, résumée par Edgar Bruel, président de l'Agem : « Déjà il y aura un représentant étudiant de moins dans les conseils et on est dans une logique d'ouverture au privé. On peut craindre une recherche influencée par les intérêts financiers, un meilleur financement des secteurs plus rentables. L'État risque aussi de tenir financièrement les universités en aidant mieux celles qui suivront ce mouvement. »

« Il n'y a pas d'agenda caché sur les droits d'inscription »

FRÉDÉRIQUE VIDAL

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a accepté de faire le point sur ce dossier brûlant.

Après la hausse substantielle des droits d'inscription pour les étrangers, faut-il s'attendre à une hausse pour tous les étudiants ?

Il n'y a pas d'agenda caché sur les droits d'inscription, leur augmentation n'est pas à l'ordre du jour et le président de la République s'est exprimé très clairement à ce sujet. On ne lutte pas contre la précarité étudiante en relevant les droits. Cela fait trois rentrées consécutives que nous les avons gelés, ainsi que les loyers des logements Crous.

Est-il inévitable d'instaurer plus de sélection pour éviter l'engorgement de certaines filières ?

Tout le monde doit pouvoir accéder à l'enseignement supérieur en France. Certaines filières sont fortement demandées. C'est le cas par exemple du droit, de la psycho... C'est pour cela que nous avons créé plus de 84 000 places supplémentaires dans le 1^{er} cycle depuis 2017, dont 13 000 financées dans les IFSI, pour continuer à rendre



« Pas de hausse des droits. » MAFFPP

les études accessibles à tous.

Certains établissements universitaires dits « expérimentaux » peuvent déroger au droit qui les encadre. Sont-ils appelés à se développer ?

En favorisant les rapprochements entre universités, grandes écoles et organismes de recherche, et en leur permettant de déployer leur stratégie au sein d'une organisation dont ils ont choisi le modèle, l'ordonnance du 12 décembre 2018 a permis aux établissements français de valoriser leur potentiel scientifique et de se voir reconnaître parmi les meilleurs au monde. La France est désormais 3^e au classement général de Shanghai, 1^{er} en maths.

L'experte Corine Eyraud, sociologue Univ. Aix-Marseille

« Vers un enseignement à plusieurs vitesses »

Le modèle universitaire français est-il mis à mal ?

Les cinq caractéristiques de notre modèle en tant qu'entité publique sont un mode d'organisation démocratique, le statut de fonctionnaire d'une part importante de ses personnels, un mode de financement essentiellement public, des droits d'inscriptions modestes qui garantissent l'accès de droit à l'université pour tous les bacheliers. Depuis 2007, on décortique chacune de ces caractéristiques et les gouvernements successifs s'y sont mis avec une accélération évidente depuis la présidence d'Emmanuel Macron, notamment avec la création des EPE et de Parcoursup qui a créé de facto des listes de classements et de la sélection pour entrer à l'université, a minima par le phénomène d'auto-censure qu'il génère chez les bacheliers.

Qu'est-ce que ces établissements publics expérimentaux (EPE) ?

Il suffit que son conseil d'administration le valide pour qu'une université puisse demander à l'État de devenir EPE avec les transformations qui l'accompagnent : moins d'élus dans les conseils, plus de personnalités du monde économique, diplômes internationaux attractifs

avec enseignements en anglais et accessoirement droits d'inscription plus élevés. Il est prévisible que cela se développe et que chaque établissement élabore son propre mode de fonctionnement interne. Ils peuvent regrouper des universités avec des écoles privées. Cela va brouiller les frontières entre public et privé avec un effet sur le statut des fonctionnaires, déjà remis en cause par de moins en moins de recrutements et de plus en plus de vacataires.

« Ce que je crains, c'est le développement de lourds emprunts pour accéder aux diplômes les plus chers, comme en Angleterre »

On en revient au manque de financements ?

L'université française a toujours été sous-financée alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Mais ce financement a longtemps été fixé en fonction des besoins tel que le nombre d'étudiants. Depuis 2009, on a introduit des facteurs

de performance, notamment la réussite aux examens. Surtout, une part de plus en plus importante des budgets provient d'appels à projets. C'est de l'argent public qui vient des plans d'investissement avenir. Mais répondre à ces appels est très consommateur en temps de travail et les missions d'enseignement et de recherche sont de plus en plus vampirisées financièrement par ces activités de recherche d'argent et de publicité.

Augmenter les droits pour tous les étudiants, ça pourrait passer ?

Ce processus est déjà à l'œuvre mais de manière localisée, université par université, école par école, avec la création des EPE. C'est une stratégie de transformation très intelligente de la part de l'État. Au lieu de réaliser une grande réforme nationale qui pourrait fédérer un mouvement social, il permet des changements locaux, ce qui dissout les luttes. L'université de Nice a transformé une partie de ses masters en « Masters of science », qui sont enseignés en anglais à 4 000 € l'année et qui peuvent être validés en master. Les craintes des étudiants ne sont pas infondées même si les autres formations resteront à 250 €.



On va créer un enseignement à deux vitesses ?

On accentue l'enseignement à plusieurs vitesses car on n'a jamais eu un système totalement égalitaire. Cela ne veut pas dire que le « low-cost » sera réservé aux couches défavorisées. Ce que je crains, c'est le développement d'emprunts pour accéder aux diplômes les plus chers, comme en Angleterre où les jeunes attaquent leur vie d'adultes avec un minima 50 000 € de dette. Il y a aussi chez nous beaucoup d'écoles privées payantes qui reçoivent des jeunes de classes populaires. En fait, soit on considère que l'enseignement supérieur est un bien commun financé par l'impôt ou alors on le voit comme un capital individuel qui permet d'obtenir un diplôme, un emploi, et on considère qu'il serait normal de payer pour cela. C'est la 2^e conception qui semble l'emporter.

Recueilli par R. G.